

# Activités à destination des mineurs

# Consignes / Information

(Version du 5 janvier 2021)

#### Informations générales :

L'accueil des publics prioritaires au sens du décret 2020-1582 du 14 décembre 2020 se fait dans le cadre du plan d'ouverture spécial COVID des centres aquatiques communautaires transmis à l'Agence Régionale de Santé et du protocole de reprise d'activités sportives des mineurs édité par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ces documents sont consultables sur le site : <a href="https://piscines.agglo2b.fr">https://piscines.agglo2b.fr</a> et à l'entrée de chacun de nos équipements, ils sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des consignes et recommandations gouvernementales.

#### Quelques informations et consignes complémentaires :

- Les groupes d'enfants seront composés de maximum 10 enfants afin de garantir une distanciation suffisante durant les séances,
- Un registre nominatif des enfants accueillis avec les horaires de présence est tenu par nos agents,
- Les enfants détenant un téléphone portable sont invités à télécharger l'application « Tous anticovid » mise en place par le gouvernement,
- Sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ne sont pas admis dans les établissements. Une tolérance sera observée lors de la première séance afin que ces derniers puissent récupérer le badge d'entrée nécessaire à l'accès des enfants.
- Les fontaines à eau, distributeurs automatiques d'aliments et de boissons ne seront pas accessibles durant les séances,
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'équipement et jusqu'aux casiers pour les plus de onze ans.
- Enfin en cas de positivité au virus confirmée, les responsables légaux sont invités à en informer les centres aquatiques par mail : <a href="mailto:centresaquatiques@agglo2b.fr">centresaquatiques@agglo2b.fr</a> ou par téléphone au 05 49 80 71 90.

#### Avant la séance :

- Les responsables légaux sont invités à prendre la température des enfants. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à sa séance.

### Dès l'arrivée dans l'équipement :

- Les mineurs sont invités à respecter les consignes affichées et transmises par les agents,
- Ils sont pris en charge par nos agents dès leur entrée dans l'équipement,
- Le déshabillage se fait dans les cabines individuelles désinfectées avant et après le passage d'un usager,
- Le masque est conservé (pour les plus de 11 ans) jusqu'au casier et avant l'accès aux douches,

- La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins, des distributeurs de savon sont mis à disposition à cet effet,
- Les enfants sont invités à passer aux toilettes avant la séance afin de le limiter le brassage durant les séances.

#### Pendant la séance :

- Les éducateurs se chargent de veiller au respect des consignes sanitaires, aux gestes barrières et à la sécurité des enfants,
- Une prise de température pourra être réalisée en cas de doute par les éducateurs ou sauveteurs aquatiques. En cas de fièvre, l'enfant sera invité à rejoindre les vestiaires et les responsables légaux seront contactés immédiatement.

## A la fin de la séance :

- La douche savonnée est de nouveau obligatoire,
- Les mineurs de plus de 11 ans sont invités à remettre les masques dès le passage aux casiers,
- Le rhabillage se fait dans les cabines individuelles désinfectées avant et après le passage d'un usager,
- L'enfant est accompagné jusqu'à l'entrée principale par nos agents et remis à ses responsables légaux.

A l'issue de chaque séance les responsables légaux sont invités à laver les maillots de bain et serviettes afin de limiter les risques de contamination.

Le retour sur les séances et l'avancement étant compliqué dans ce contexte contraint, nous invitons les responsables légaux souhaitant connaître l'avancement de l'enfant ou ayant des questions à demander d'être recontacté par l'éducateur en charge du groupe afin d'échanger avec ce dernier. Les demandes doivent être faites par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:centresaquatiques@agglo2b.fr">centresaquatiques@agglo2b.fr</a> et seront transmises à l'éducateur et son chef d'unité qui prendra contact dans les jours suivants.